



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 7 Octobre 2016

Compte Rendu de Séance

Présents : 8

Excusés : 3, Nelly ROUSSY, Michel JEANNOT, Philippe COULON

Absents : 0

**Le Président ouvre la séance à 20 h 00**

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Ordre du jour

## **I – Composition et recomposition du conseil communautaire**

Le maire expose les différentes délibérations à prendre, au regard de la réforme territoriale ayant pour effet la création du nouvel EPCI à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

La démission du Maire d'Autechaux, complique encore un peu plus les décisions supplémentaires à prendre car cette démission impose la mise en place d'une élection complémentaire, visant à réélire 3 conseillers municipaux, avant de procéder à l'élection du nouveau Maire.

Cette situation oblige les conseils municipaux à délibérer sur la **recomposition** du conseil communautaire actuel (CCPB).

Le Maire précise les 3 configurations possibles, à savoir :

Configuration 1 – Composition de droit commun : 49 sièges au total, soit 24 pour la commune de Baume Les Dames, 2 sièges pour la commune d'Autechaux et 1 siège pour toutes les autres communes.

Configuration 2 - accord local (sans majoration) : 45 sièges au total, soit 21 sièges pour la commune de Baume Les Dames, 1 siège pour toutes les autres communes.

Configuration 3 – accord local (sans majoration) : 47 sièges au total, soit 22 sièges pour la commune de Baume Les Dames, 2 sièges pour la commune d'Autechaux et 1 siège pour toutes les autres communes.

Le Maire explique que quelle que soit le choix de l'assemblée, celui-ci portera uniquement sur les 2 derniers mois de l'année 2016. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la composition de droit commun

- **Avis du conseil : Pour= 8      Contre= 0      Abstention= 0**

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, suite à l'arrêté de Monsieur le Préfet, validant le SDCI, nous devons délibérer sur la composition du conseil communautaire de la « Communauté de Communes Doubs Baumoises » qui prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- **Avis du conseil : Pour= 8      Contre= 0      Abstention= 0**

## **II – Modification et rédaction des nouveaux statuts du futur EPCI**

Le Maire invite l'assemblée à prendre également une délibération sur la rédaction des nouveaux statuts rédigés et présentés aux services Préfectoraux du futur EPCI qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

- **Avis du conseil : Pour= 8      Contre= 0      Abstention= 0**

### **III – Indemnité de conseil au comptable du trésor**

Le Maire expose les tenants et les aboutissants sur l'octroi ou non de l'indemnité du comptable du trésor.

Le nouveau Comptable de la trésorerie municipale de Baume Les Dames a pris ses fonctions le 4 janvier 2016. Par courrier envoyé à tous les Maires de la Communauté de Communes, il est fait état que chaque commune doit délibérer, afin d'accepter ou refuser la rémunération du comptable au trésor, pour des conseils dépassant le cadre réglementaire de ses fonctions. En substance, le Maire précise que cette possibilité n'a pas été effective pour notre commune et que par conséquent il n'est obligatoire d'attribuer une indemnité de conseil au comptable du trésor pour cet exercice budgétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer l'indemnité de conseil sollicitée.

- **Avis du conseil : Pour= 8      Contre= 0      Abstention= 0**

### **IV – Travaux accessibilité Mairie**

Pour ce projet, les travaux faisant l'objet de 2 devis, peuvent être réalisés prochainement, dès que le conseil aura porté son choix, quant au prestataire mandaté pour effectuer la réalisation d'une rampe d'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite), ainsi que la réalisation d'un box de stationnement pour personne handicapée.

Proposition chiffrée de l'entreprise « MODICA » : 10 680.00 € TTC

Proposition chiffrée de l'entreprise « R.C.T.B. » : 3 588.00 € TTC

Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise « R.C.T.B. »

### **V – Projets de travaux 2017**

Le Maire invite les conseillers à réfléchir dès à présent sur les travaux à prévoir sur l'exercice 2017. Pour rappel, les demandes de subvention pour le chemin à Plenise et la rue de la Mairie ont déjà été demandées. Il conviendra de retenir l'un des 2 projets de réfection de voirie pour l'exercice 2017. La commission « Voirie et Travaux » se réunira prochainement, afin d'arrêter son choix en fonction du budget d'investissement disponible pour 2017.

### **VI – Questions diverses**

La vente des bois qui s'est déroulée le mercredi 5 octobre à 13h30 à ORNANS.

Résultats: le lot présenté à la vente s'est vendu pour un montant de 4 555.00 €

Les propositions de traiteur pour le repas des seniors seront étudiées par Mesdames les conseillères, en charge de l'organisation de cette journée.

Informations sur exercices militaires en terrain civil (Royal Black Haw) qui se dérouleront du 19 au 27 octobre 2016. Susceptibles de passer sur la commune. Environ 100 militaires avec armes sans munitions, 15 véhicules à roues, ainsi que des hélicoptères et avions de chasse.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 15.